

Mairie de Bayonvillers

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MARS 2019

Procès verbal administratif

L'année deux mille dix-neuf, le lundi dix-huit mars, le Conseil Municipal de la commune de Bayonvillers s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bayonvillers, sous la présidence de Mme France CHLON-DAVID, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes.

Après appel des délégués, il est constaté que le quorum est atteint.

Étaient présents : Fabrice BECU, France CHLON-DAVID, Marie-Thérèse CZUJOWSKI, Inès DERAËVE, Jean-Pierre DEVIGNE, Nicolas DILLIES, Nathalie GANCE, Élisabeth MOILET, Jeanine MARMIGNON, Dominique TERRIER.

Étaient absent : Pierrot LAMINETTE (pouvoir à Élisabeth MOILET).

Nicolas DILLIES est désigné secrétaire de séance.

Après lecture par Nicolas DILLIES du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Finances – Compte de gestion 2018 – Adoption

Le Compte de Gestion présenté par le Trésorier est rigoureusement identique au Compte Administratif.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion Principal 2018.

Adoption à l'unanimité du Compte de Gestion 2018.

2. Finances : élection d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal, désigne M. Dominique TERRIER, Président de séance, en remplacement de Madame le Maire, pour l'adoption des comptes administratifs de l'exercice 2018 de la commune.

3. Finances – Compte Administratif Principal 2018 – Adoption

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les résultats de l'exercice 2018.

Le Compte Administratif retrace toutes les dépenses et recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année écoulée.

Ce document budgétaire doit être rigoureusement identique au Compte de Gestion tenu par le Trésorier en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Dominique TERRIER, 1^{ère} Adjoint, préside le point du compte administratif.

Dominique TERRIER donne lecture du compte administratif principal relatif à l'exercice 2018, étudié en commission finances et remis à chacun des membres du Conseil municipal.

Le résultat global du Compte Administratif laisse apparaître un excédent global de 15 882,43 €

Balance Générale

	RESULTAT CLOTURE 2017	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT :	-13 127, 60 €	- €	5 980, 19 €	-19 107, 79 €
FONCTIONNEMENT :	31 554, 60 €	13 127, 60 €	16 563, 22 €	34 990, 22 €
TOTAL :	18 427,00 €	13 127, 60 €	10 583, 03 €	15 882, 43 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prévisions budgétaires totales en recettes :	194 677,00
Recettes encaissées au cours de l'exercice 2018 :	184 658,18
Prévisions budgétaires totales en dépenses :	163 651,00
Dépenses effectuées au cours de l'exercice 2018 :	149 667,96
Résultat exercice 2018 :	+ 34 990,22

SECTION D'INVESTISSEMENT

Prévisions budgétaires totales en recettes :	31 538,00
Recettes encaissées au cours de l'exercice 2018 :	18 807,43
Prévisions budgétaires totales en dépenses :	62 564,00
Dépenses effectuées au cours de l'exercice 2018 :	37 915,22
Résultat exercice 2018 :	- 19 107,79

Résultat global exercice 2018 : 15 882,43

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECAPITULATIF DEPENSES

	PREVU	REALISE
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL <i>(Administrations, fournitures, prestations de service, entretien bâtiments, terrains, voirie, documentation, communication, combustible, énergie)</i>	45 746,00	34 926,03
012 – CHARGES DE PERSONNEL <i>(payes, charges sociales, médecine du travail, formation)</i>	57 983,00	57 402,35
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE <i>(Indemnités élus, cotisation retraite, contingent aide sociale, subvention aux associations)</i>	27 850,00	25 278,96
66 – CHARGES FINANCIERES <i>(Intérêts et ICNE)</i>	1 260,00	1 258,56
67 – CHARGE EXCEPTIONNELLES	227,00	227,00
73923 – FNGIR/FPIC	29 275,00	29 266,00
023 – VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	31 026,00	31 026,00
042 - AMORTISSEMENTS	1 310,00	1 309,06
	194 677,00	180 693,96

DETAIL DES CHAPITRES ESSENTIELS

	2017	2018
<u>CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	46 560,37	45 746,00
dont :		
60611 Eau et Assainissement	408,46	414,03
60612 Energie/Electricité	5 759,39	6 009,61
60621 Achats non stockés de combustible	907,50	1 109,12
60622 Carburants	117,97	120,76
60628 Autres fournitures non stockées	420,00	0,00
60631 Fourniture d'entretien	403,20	645,79
60632 Fournitures petits équipements	1 007,69	692,82
60636 Vêtement de travail	76,80	84,15
6064 Fournitures administratives	878,34	989,04
6068 Plantations	594,18	284,45
611 Prestation de service	2 606,09	3 835,28
61521 Entretien de terrains	11 710,29	4 285,99
615-22 Entretien bâtiments	5 647,83	3 623,36
615-23 Entretien voies et réseaux	4 032,69	180,00
615-51 Entretien et réparation matériel	88,76	1 121,33
61558 Autres biens mobilier	1 870,22	360,00
6156 Maintenance	999,28	2 146,85
616 Prime d'assurances	3 994,57	4 094,23
6182 Documentation générale et tech.	447,02	316,32
6225 Indemnités au comptable	250,47	261,38
6232 Fêtes et cérémonies	2 073,31	1 895,67
6251 Déplacements	208,00	182,40
6261 Frais d'affranchissement	295,65	318,48
6262 Frais de télécommunications	1 428,64	1 547,97
63512 Taxes foncières	304,00	307,00
<u>CHAPITRE 012 – PERSONNEL</u>	57 595,30	57 402,35
dont :		
6218 Cotisation pat. URSSAF	490,00	0,00
6332 Cotisations FNAL	36,00	33,00
6336 Cotis. Centre de gestion	583,54	518,84
6411 Personnel titulaire	36 884,82	38 575,47
64131 Personnel non titulaire	1 598,53	0,00
6451 Cotisation URSSAF	5 409,00	5 165,00
6453 Cotisation caisses retraite	9 565,97	10 537,64
6454 ASSEDIC Pôle emploi	48,00	0,00
6455 Cotisation cap. Décès titulaire	2 099,54	1 678,40
6456 Versement au FNC supp. Famil	350,00	350,00
6458 Cotisation ATIACL	127,00	134,00
6478 Autres charges sociales diverses	402,90	410,00

	2017	2018
<u>CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE PRODUITS</u>	29 275,00	29 206,00
73923 – FNGIR	29 275,00	29 103,00
- FPIC		163,00
<u>CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>	26 738,52	25 278,96
Dont :		
6531 Indemnités élus	14 022,07	13 994,92
6533 Cotisations retraite élus	588,00	588,00
6553 Conting et part. oblig	8 678,31	8 798,22
65558 Contribution organismes	2 300,14	847,82
6574 Subventions de fonctionnement (Asso.)	1 150,00	1 050,00
<u>CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		227,00
67 charges exceptionnelle		227,00
<u>CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES</u>	1 577,44	1 258,56
Dont :		
66111 Intérêts	1 577,44	1 258,56
<u>CHAPITRE 042 – AMORTISSEMENTS</u>	778,53	1 309,06
Dont :		
6811 Amortissements	778,53	1 309,06

Détail article 6574 – Subvention aux associations :

	2017	2018
<i>Restaurant du Cœur</i>	400	400,00
<i>Croix rouge</i>	400	400,00
<i>Anciens Combattants</i>	dossier non remis	
<i>Cerise sur le plateau</i>	pas de demande	
<i>Paroisse Rosières</i>	150	
<i>Ché Dérailleux</i>	200	250,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECAPITULATIF RECETTES REELLES

	PREVU	REALISE
70 – Produits des services	2 150,00	2 619,93
73 – Impôts et taxes	102 300,00	94 303,78
74 – Dotations et participations	63 800,00	60 012,54
75 – Autres produits de gestion courante	6 000,00	5 605,32
76 – Produits financiers	0,00	5,49
77 – Produits exceptionnels	2 000,00	3 356,85
042 – Opérations d'ordre		
002 – Excédent de fonctionnement reporté	18 427,00	18 427,00
013 – Remboursement sur rémunérations	0,00	327,27
	194 677,00	184 658,18

DETAIL CHAPITRES ESSENTIELS

	2017	2018
<u>CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES</u>	940,07	2 619,93
dont :		
70311 Concession cimetière	38,00	1 009,00
7083 Locations diverses (vaisselle)		
70848 Mise à dispo personnel SMISS	523,38	746,52
70878 Autres produits (<i>électricité</i>)	378,69	864,41
<u>CHAPITRE 73 – IMPOTS ET TAXES</u>	103 431,19	94 303,78
dont :		
73114 IFER		741,00
7311 Impôts locaux	84 006,00	81 837,00
73318 Compensations	192,00	
7381 Taxe add. Aux droits de mut.	15 149,19	6 630,78
73223 FNGIR	4 084,00	3 523,00
73112 CVAE		1 572,00

<u>CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</u>	62 079,45	60 12,54
dont :		
7411 DGF Dotation Forfaitaire	32 595,00	31 134,00
74121 DGF DSR fraction	8 207,00	8 056,00
74127 Dotation nationale péréquation	4 794,00	4 315,00
742 Dotation aux élus locaux	2 962,00	2 972,00
744 Régul	1 038,72	2 847,43
74718 Participations Etat	214,59	
748314 Compensations	23,00	
74832 Attribution du FDPTP	4 132,14	3 099,11
74834 Comp. Exon de TF	2 555,00	2 231,00
74835 Comp. au titre des exo TH	5 558,00	5 358,00
<u>CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u>	6 736,88	5 605,32
Dont :		
752 Revenus des immeubles <i>(salle poly + logement école P + estaminet)</i>	6 736,88	5 605,32
<u>CHAPITRE 76 – PRODUITS FINANCIERS</u>	5,49	5,49
Dont :		
761 Intérêt parts sociales	5,49	5,49
<u>CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	1 795,82	3 356,82
dont :		
778 Autres produits	1 795,82	3 232,10
773 Mandats annulés		124,75
<u>CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES</u>		327,27
Dont :		
6419 Remboursement rémunérations du personnel		327,27

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES REELLES ET ORDRES

	PREVU	REALISE
23 – IMMO EN COURS	9 969,00	-
21 – OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	30 209,00	15 530,54
16 – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	9 258,00	9 257,08
001 – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 128,00	13 127,60
	62 564,00	37 915,22

	2017	2018
<u>DETAIL CHAPITRE 20 :</u>	7 958,00	0,00
2041512 Fonds de concours Cdc	7 958,00	-
 <u>DETAIL CHAPITRE 21 :</u>		
21578 Autre matériel	3 132,00	15 530,54
Atribus	3 132,00	12 489,32 (mare)
Marquage au sol sécurité atribus		2 017,01
		1 024,21
 <u>DETAIL CHAPITRE 16 :</u>		
1641 Emprunt	8 938,20	9 257,08
16411 Emprunt	1 246,00	9 257,08
	7 692,20	

RECETTES

	PREVU	REALISE
10 – Apports dotations et réserves (FCTVA)	14 928,00	13 641,37
001 – Excédents de fonds capitalisés	13 128,00	13 127,60
021 – Virement de la section de fonctionnement		
040 – Opérations d'ordre	31 026,00	31 026,00
13 - Subventions	1 310,00	1 309,06
	15 300	3 857,00
	75 692,00	62 961,43

	2017	2018
<u>CHAPITRE 10 – APPORTS DOTATIONS ET RESERVES</u>	6 122,07	513,77
dont :		
10222 FCTVA	6 122,07	513,77
<u>CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS</u>		3 857,00
Dont :		
Conseil Départemental	10 000,00	3 857,00
<u>CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRES</u>	1 309,06	1 310,00
Dont :		
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	42 043,12	13 127,60
2804151 Amortissements	778,53	1 309,06

4. Finances – Affectation de résultats 2018 – Adoption

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE 2017	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT :	-13 127, 60 €	- €	5 980, 19 €	-19 107, 79 €
FONCTIONNEMENT :	31 554, 60 €	13 127, 60 €	16 563, 22 €	34 990, 22 €
TOTAL :	18 427,00 €	13 127, 60 €	10 583, 03 €	15 882, 43 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultats (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Il y a lieu d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	34 990, 22 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévue au BP (c/1068)	19 107, 79 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	15 882, 43 €
Total affecté au c/1068 : Report ligne 001	19 107, 79 € -19 107, 79 €
Déficit global cumulé au 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

5. Finances – Fiscalité – vote des taux 2019 – Adoption

Madame La Maire propose de passer au vote des taux d'imposition pour l'exercice 2019. Il est proposé aux Conseillers municipaux que les taux pour la fiscalité 2019 soient maintenus au niveau de 2018 selon le détail proposés ci-dessous.

- Professionnelle Unique	C.F.E =	11,98 %
- Fiscalité Directe Locale	T.H =	11,78 %
	T.F =	7,88 %
	T.F.N.B =	20,59 %

Comme cela avait été annoncé lors des promesses électorales, l'ensemble du conseil décide de ne pas augmenter les taux et par conséquent adopte à l'unanimité le maintien des taux fiscaux.

6. Finances – Budget Primitif 2018 – Adoption

Vu les votes du Compte Administratif et du compte de gestion Principal 2018

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget Principal 2019 équilibré en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	191 082, 00 €	191 082, 00 €
INVESTISSEMENT	61 381, 00 €	61 381, 00 €

Un document détaillé est remis à chaque conseiller. Après lecture et explications faites par France CHLON-DAVID, le budget 2019 est adopté à l'unanimité.

Le document est consultable en mairie.

7. Finances – Attribution des subventions 2019

Pour l'exercice 2019, il a été voté la somme de 1 550 €.

Au vu des demandes présentées, il est proposé la répartition suivante pour l'exercice 2019 :

Restaurant du Cœur.....	400 €
Croix rouge.....	400 €
Cerise sur le plateaux	500 €
Chés Dérailleux	250 €

Suite à la nouvelle réglementation imposée par l'Etat, les subventions seront versées sous condition que le formulaire Cerfa 12156*05 soit complété et remis à la mairie. Un courrier sera fait en ce sens à chaque organisme subventionné.

Adopté à l'unanimité.

8. Finances publiques – projets d'investissement 2019

France CHLON-DAVID présente au conseil des propositions pour l'exercice 2019 à savoir :

➤ Cimetière – cartographie	3 480, 00 €
➤ Cimetière – poursuite de la restructuration	7 200, 00 €
➤ Aménagement de portails	2 000, 00 €
➤ Clôture de la mare	4 000, 00 €
➤ Remplacement de la lave vaisselle	2 000, 00 €

Soit un montant total de 19 180 € TTC.

Le conseil donne son accord sur les projets d'investissement 2019.

Il est évoqué également l'achat d'un four pour la salle polyvalente, un accord de principe est émis pour une étude de prix.

9. Finances publiques – frais expertise bien immobilier jugé en péril

Suite au l'état de dégradation d'un bien immobilier sur la Commune et au vu du danger grave et imminent pour la sécurité du public, un arrêté de péril accompagné de mesures provisoires et urgentes ont été prises.

En parallèle, et au regard de la procédure concernant les immeubles menaçant de ruines, Madame Le Maire a établi :

- Un avertissement aux propriétaires l'informant de l'intention de la Commune d'engager une procédure de péril imminent,
- Une demande à la juridiction administrative compétente de nomination d'un expert.

Patrick CONTANT, ingénieur Expert Construction et expert auprès de la Cour d'Appel d'Amiens et la Cour Administrative d'Appel de Douai a été nommé pour établir une expertise sur le bien en question.

Suite à la réunion d'expertise le 14 décembre dernier, les propriétaires ont eu notification par courrier des mesures à prendre, qui étaient :

- Déposer la totalité de la charpente et les gouttières sur rue,
- Démolir la pointe de pignon de droite qui menace de chuter,
- Conforter les façades et les pignons avec des étaies tirants puissants,
- Interdire l'accès aux piétons et le stationnement aux abords immédiats.

Madame le Maire donne lecture de la facture concernant l'expertise. Elle informe les conseillers que les frais peuvent être imputés aux propriétaires. Après consultation des services de la trésorerie, il convient de payer dans un premier temps l'expert et dans un second temps de demander le remboursement aux propriétaires.

Le conseil autorise Madame le Maire à faire le nécessaire concernant les frais d'expertise engagé sur le bien menaçant de ruines.

10. Finances publiques – indemnisation sinistre mairie

Suite à un nouveau dégât électrique à la Mairie survenue le 1^{er} février dernier et au vu du rapport de l'expert, l'assurance mutuelle de Picardie indemnise la Commune à hauteur de 475, 20 €.

Adopté à l'unanimité

11. Administration – rapport d'activité de la FDE 80 exercice 2017

Après lecture du bilan d'activité pour l'exercice 2017 de la FDE 80 aux conseillers, il est proposé de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

12. Administration – mise en vente de parcelles

Suite à l'acquisition de deux parcelles dites « sans maîtres » et après consultation du service domanial, Madame le Maire propose la mise en vente des parcelles :

- La parcelle cadastrée AA 101: 2 rue de Marcelcave estimée à 3 000,00 €
- La parcelle cadastrée AB 63: 5 rue de Guillaucourt estimée à 7 500, 00 €

Il convient de définir le tarif et les modalités de mise en vente.

Il est précisé que la Commune ne souhaite pas faire de plus-value. Par ailleurs, comme lors des derniers échanges et afin que la vente soit la plus neutre, un tirage au sort est proposé.

Un échange est alors instauré au sein du conseil.

Les avis sont partagés entre la nécessité de vendre les terrains par tirage au sort (uniquement aux habitants de Bayonvillers) pour éviter tout conflit d'intérêt. Cette procédure permettant de couvrir les élus et de ne pas faire de favoritisme et l'avis de garder les terrains pour la commune afin d'y créer un espace vert aménagé ou création de puisards.

Il est donc décidé de faire la démarche de demande de CU pour connaître la destination des biens (terrain constructible ou non) et également avoir un avis juridique d'un huissier ou notaire quant à la démarche de mise en vente par tirage au sort et notamment le règlement à mettre en place.

Lorsque ces données seront connues, le conseil délibèrera sur la démarche à suivre.

13. Finances publiques – liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le compte 6232 sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies, mais revêt un caractère imprécis.

Le comptable public demande une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé au conseil municipal d'imputer au compte 6232, les dépenses afférentes aux événements suivants :

D'une manière générale, l'ensemble des dépenses ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que :

- Dépenses liées aux festivités, cérémonies et inauguration de la Commune,
- Les vins d'honneur offerts pour tout événement de la Commune,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, bons cadeaux et présents offerts à l'occasion de gratifications ou divers événements.

Adopté à l'unanimité

14. Questions diverses

- ✓ **Cloches de l'église :** Marie-Thérèse CZUSKOWSKI souhaite savoir si l'entreprise qui intervient pour l'entretien des cloches est venue pour faire le réglage de l'horloge, car chaque matin les cloches sonnent à partir de 7 heures au lieu de 8h. Il lui est indiqué que le passage de l'entreprise n'a pas encore eu lieu et que le nécessaire sera fait dès leur intervention.
- ✓ **Réparation guirlandes de Noël :** Une information est faite aux élus sur la réception d'un devis de l'entreprise SAGNIER Electricité pour la remise en état des guirlandes de Noël. Le prix s'élève à 1 067, 01 € HT. Vu l'ampleur du tarif, il est demandé de négocier et de garantir la réparation pour 6 ans, car ces guirlandes n'étant pas anciennes la dépense est anormale.

- ✓ **Pâques des enfants du village :** Elisabeth MOILET sollicite l'avis des conseillers pour l'organisation de la manifestation organisée chaque année. Vu la satisfaction de l'an passé, il est décidé de refaire la distribution en porte à porte pour que tous les enfants aient un chocolat. La commission se réunira prochainement pour l'organisation de la manifestation.

- ✓ **Pot de départ d'Alain MOREL :** Plusieurs élus font remonter l'information que des habitants sont déçus de ne pas avoir reçu l'invitation pour la cérémonie. Il est indiqué que la commune a fait les invitations et que c'est l'agent concerné qui a distribué aux personnes qu'il souhaitait inviter. La commune prend en charge le cocktail, mais n'a pas connaissance des personnes qui ont été invitées.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, Madame Le Maire tient à remercier les participants et lève la séance à 22 heures 30.

La Maire,
Françoise CHLON-DAVID.

